

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE
DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République - 69100 Villeurbanne

Comité syndical
Délibération de la séance du jeudi 17 octobre 2024

Membres du comité syndical				Délibération n° 2442
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : convention de partenariat ENM-IEM Scolaire Les Papillons AFP France Handicap
9	4	4	5	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon, à M. Dalby
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, à Madame Guillas

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 21 octobre 2024

Délibération n°2442- Convention de partenariat entre l'ENM et l'EM HANDAS les papillons :

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD et l'EM s'associent pour mettre en place des ateliers se traduisant sous la forme d'ateliers de pratique autour du corps réalisés par une enseignante de l'ENM à destination d'un groupe de jeunes de l'EM Handas.

La convention présentée en annexe a pour objet de déterminer les conditions et modalités du partenariat entre l'ENM et l'EM HANDAS les papillons.

Il est proposé aux membres du comité syndical d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président du SMG à la signer.

Annexe : Convention de partenariat entre l'ENM et l'EM HANDAS les papillons

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la convention de partenariat entre l'ENM et l'EM HANDAS Les Papillons et autorisent le Président à la signer.

Stéphane FRIOUX

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

CONVENTION DE PARTENARIAT

**Entre l'IEM Handas Les papillons et
L'Ecole Nationale de Musique Danse et Art Dramatique de Villeurbanne
Objet : Ateliers pratiques artistiques**

La présente convention de partenariat est conclue entre les soussignés :

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique de Villeurbanne, (ENMDAD)

Adresse postale : 46, Cours de la République - 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 78 68 98 27

N° SIRET : 2569014060001542 / Code APE : 8411Z

Non assujetti à la TVA

Représenté par son Président, Monsieur Stéphane Frioux

Ci-après désigné par le terme « **l'ENMDAD** »

D'une part,

Et

Structure IEM APF France Handicap

Adresse postale : 49 bis rue du docteur Fleury Papillon 69100 Villeurbanne

N° SIRET : 775 688 732 09823 code APE 8899B

Représentée par mme Aubert Monica

Ci-après désigné par : « **IEM APF France handicap** » (ancien HANDAS)

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 – Objet de la convention

Le Syndicat Mixte de Gestion de l'ENMDAD et l'IEM s'associent pour mettre en place :
Des ateliers se traduisant sous la forme d'ateliers de pratique autour du corps : Explorer les capacités motrices des jeunes, leur permettre de comprendre le sens du mot danser. Prendre conscience du rythme et gagner en autonomie. Prendre plaisir à danser.

Pour l'année scolaire 2024/2025, il est convenu que les ateliers de pratique se dérouleront dans les locaux de DIEM les Papillons selon le calendrier et les horaires suivants :

- Jeudi de 14h30 à 16h

- Période : du 7 novembre au 6 février soit 12 semaines x 1h30

Pour l'ENM, les interventions seront assurées par :
Audrey Nion enseignante à l'ENM.

Effectifs et encadrement

Un groupe de 6 jeunes âgés de 12 à 21 ans accompagné par 5 éducateurs de la structure

Article 2 – Obligations de l'ENMDAD

En qualité d'employeur, l'ENMDAD assumera l'intégralité des rémunérations, charges sociales et fiscales relatives aux interventions des cinq enseignants de l'ENM : Audrey Nion.

Article 3 – Obligations de l'établissement :

Le DIEM s'engage à mettre en place l'accompagnement et le suivi nécessaire au bon déroulement de ces ateliers.

Le DIEM s'engage à mettre à disposition une salle correspondant aux besoins de l'activité

Article 4 – Assurances

Les parties s'engagent à couvrir, dans l'hypothèse où leur responsabilité respective serait engagée, l'intégralité des dommages qu'ils auront causés aux biens et aux personnes à l'occasion de l'organisation des ateliers, objet de la présente convention.

Chacune des parties déclare par conséquent être assurée au titre de sa responsabilité civile pour sa présence sur les lieux du partenaire ou dans les lieux extérieurs et à y faire respecter les consignes générales de sécurité auprès de ses personnels.

Article 6 – Durée de la convention

La présente convention engage la responsabilité des signataires dans la stricte limite des engagements écrits. Cette dernière prend effet à partir de la première date d'atelier/rencontre et pour l'année scolaire 2024/2025.

Article 7 – Attribution de juridiction

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du tribunal administratif de Lyon, après épuisement des voies de recours amiables.

MA

Fait à Villeurbanne, le 2 octobre 2024, en deux exemplaires originaux.

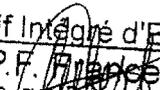
Pour le Syndicat Mixte de Gestion de
L'École Nationale de Musique,

Pour l'IEM APF France handicap

Stéphane FRIOUX


Syndicat Mixte de Gestion
de l'École Nationale de Musique
de Villeurbanne
45, cours de la République
69438 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Aubert Monica


Dispositif Intégré d'Education Motrice
A.P.F. France Handicap
49 bis, Rue Docteur Fleury-Papillon
Tél. : 04 78 85 76 08
Fax : 04 78 84 82 57
N° Siret : 775 688 732 09823
N° Finess : 690031760
secrétariat:iam-villeurbanne@apf-esse.fr